

La réforme des retraites n'apporte pas de réponses à la précarisation des aidants et des personnes en situation de handicap

Paris, le 23 janvier 2022. Le Collectif Handicaps se prononce contre une réforme des retraites qui présente le statu quo ou de tous petits pas comme des progrès sociaux et qui va aggraver la précarisation de tous les travailleurs qui ne bénéficient pas de dispositifs dérogatoires. Le Collectif Handicaps se mobilise dès à présent pour transmettre ses propositions aux parlementaires afin que le débat permette de prendre en compte les spécificités des carrières des personnes invalides ou handicapées et de leurs aidants.

Avec des taux de chômage et de pauvreté largement supérieurs à la moyenne nationale, une fatigabilité importante et des carrières en dents de scie, les personnes en situation de handicap sont fortement pénalisées à l'âge de la retraite : la réforme proposée n'apporte aucune réponse à la hauteur des enjeux et va même renforcer leur précarisation.

Ce que le Gouvernement présente comme des avancées sociales se révèle être plutôt des statu quo ou de très timides petits pas : maintien de la retraite anticipée pour inaptitude à 62 ans et pour handicap à 55 ans, légères évolutions pour les proches aidants, réduction de la durée d'assurance nécessaire pour accéder à la retraire anticipée... Rien qui ne permet de rendre cette réforme plus juste ou source de progrès.

Le recul de l'âge de départ à la retraite, contre lequel le Collectif Handicaps se positionne, va aggraver la précarisation de tous les travailleurs qui ne bénéficient pas de dispositifs dérogatoires et qui ont déjà des difficultés d'accès à l'emploi, en plus d'avoir un impact direct sur l'état de santé des travailleurs. Le Collectif Handicaps s'oppose donc à cette mesure et appelle à une meilleure prise en compte de la pénibilité et de la fatigabilité dans le calcul des droits à la retraite. Les travailleurs doivent pouvoir bénéficier de la retraite sans attendre qu'un (sur-)handicap ou une maladie survienne.

Concernant les aidants, le Collectif Handicaps appelle à transformer la mesurette que contient le projet de loi en véritable progrès social, afin de mieux tenir compte des efforts qu'ils produisent au quotidien (souvent faute d'autres solutions, car la solidarité nationale ne prend pas le relais de la solidarité familiale).

Enfin, l'annonce d'une pension de 1 200 euros minimum par mois ne permettra pas de sortir les travailleurs handicapés et les aidants de la précarité : en effet, seules les personnes ayant une carrière complète et un salaire moyen au niveau du SMIC en bénéficieront. Avec cette mesure, les retraités aux carrières hachées ou ayant travaillé à temps partiels ne verront pas leurs pensions augmenter, ce qui est parfaitement injuste.

L'ensemble de nos propositions relatives au projet de réforme des retraites est disponible sur notre site internet : https://www.collectifhandicaps.fr/publications/reforme-des-retraites-propositions/